

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 juin 2022 à 19h00**

**Etaient présents : ARNOUITS J.P. – DEKEISTER C – DELFORGE M – DEWYNTER K –  
DRIEUX D – EVRARD P – LEVISSE P – LUCHET S – PACCOU V – RYCKOORT J – SAMYN  
M – SONNEVILLE V – VERHILLE H**

**Absents excusés : BECK B – PACCOU N**

**Hélène VERHILLE est élue secrétaire.**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Tarifs
- Décisions modificatives
- Accueil extra-scolaire
- Bureau de vote
- PLUi
- Retour des commissions
- Divers

---

• **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **Tarifs**

Monsieur le Maire annonce les tarifs par semaine suivant le Quotient Familial pour l'accueil de loisirs de l'année dernière. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les tarifs à la semaine :

| BAREME SELON QF   | 0 à 300 | 301 à 500 | 501 à 700 | 701 à 900 | 901 à 1100 | 1101 et + |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| TARIFS LEDERZEELOIS,<br>BROXELOIS,<br>MERCKEGHEMOIS et<br>VOLCKERINCKHOVOIS | 22.00 € | 23.00 €   | 24.00 €   | 25.00 €   | 26.00 €    | 27.00 €   |

|                   |         |         |         |         |         |         |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| TARIFS EXTERIEURS | 70.00 € | 71.00 € | 72.00 € | 73.00 € | 74.00 € | 75.00 € |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Mini-camp 7/10 ans, du 3 au 5 août 2022 : 30 €  
 Mini-camp 11/15 ans, du 2 au 5 août 2022 : 50 €

Une augmentation de 5 € pour le voyage soit 30 € pour les enfants du centre, 35 € pour les enfants extérieurs, 40 € pour les adultes.

Pour l'accueil périscolaire, pas de changement des tarifs (tarif par vacation) :

|                     |         |           |           |           |           |
|---------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| BAREME SELON QF     | 0 à 300 | 301 à 500 | 501 à 700 | 701 à 900 | 901 à ... |
| TARIFS LEDERZEELOIS | 1.50€   | 1.60€     | 1.70€     | 1.80€     | 1.90€     |
| TARIFS EXTERIEURS   | 1.70€   | 1.80€     | 1.90€     | 2.00€     | 2.10€     |

Pour la cantine, une augmentation de 0.15 € est décidée par l'ensemble du conseil municipal. Soit : 3.10 € pour les enfants lederzeelois, 3.30 € pour les adultes, 3.60 € pour les enfants extérieurs, demi-tarif pour les enfants allergiques apportant leur repas.

- **Décisions modificatives - compte de gestion - compte administratif – affectation des résultats**

#### **Compte de gestion**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **Compte administratif**

Sous la présidence de Monsieur EVRARD Philippe, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

| <i>Fonctionnement</i>   |              | <i>Investissement</i>   |               |
|-------------------------|--------------|-------------------------|---------------|
| Recettes                | 427 108,90 € | Recettes                | 32 446,71 €   |
| Dépenses                | 399 316,72 € | Dépenses                | 69 266,38 €   |
| Résultat de l'exercice  | 27 792,18 €  | Résultat de l'exercice  | -36 819,67 €  |
| Résultat antérieur 2020 | 237 569,29 € | Résultat antérieur 2020 | -119 334,47 € |
| Résultat 2021           | 265 361,47 € | Résultat global 2021    | -156 154,14 € |

|  |  |                            |               |
|--|--|----------------------------|---------------|
|  |  | Restes à réaliser Dépenses | 0.00 €        |
|  |  | Restes à réaliser Recettes | 0,00 €        |
|  |  | Résultat 2021              | -156 154,14 € |

Hors de la présence de Monsieur DELFORGE Michel, Président, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune.

### **Affectation des résultats**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel DEFORGE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2021                             | (A) 27 792,18 €    |
| Report exercice précédent                               | (B) 237 569,29 €   |
| * Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 | (A+B) 265 361,47 € |

#### **Section d'Investissement**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) | (C) -156 154,14 €     |
| Restes à réaliser (RAR) dépenses :                | (D) 0,00 €            |
| Restes à réaliser (RAR) recettes :                | (E) 0,00 €            |
| Soldes des RAR                                    | (E-D) 0,00 €          |
| *Résultat d'investissement                        | (C+E-D) -156 154,14 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

|  |              |
|--|--------------|
| couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » | 156 154,14 € |
| 002 « excédent de fonctionnement reporté »   | 109 207,33 € |

### **Décisions modificatives**

La vente de la parcelle du chemin de la pâture va gérer 110 000.00 €, il convient d'imputer cette somme sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative portant sur divers virements comme décrits ci-après :

| Imputations                                | Budget précédent | Modification | Nouveau budget |
|--|------------------|--------------|----------------|
| 002 Excédent de fonctionnement reporté     | 219 207.33       | -110 000.00  | 109 207.33     |
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 46 154.14        | +110 000.00  | 156 154.14     |

Suite au courrier de la sous-préfecture, il convient d'effectuer un ajustement bancaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative portant sur divers virements comme décrits ci-après :

| Imputations                        | Budget précédent | Modification | Nouveau budget |
|------------------------------------|------------------|--------------|----------------|
| 022 Dépenses imprévues             | 19 407.33        | - 247.00     | 19 160.33      |
| 66111 Intérêts réglés à l'échéance | 2 800.00         | +247.00      | 3 047.00       |

Afin de régler les opérations de compensation du supplément familial de traitement, il convient d'effectuer un ajustement bancaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative portant sur divers virements comme décrits ci-après :

| Imputations                                  | Budget précédent | Modification | Nouveau budget |
|--|------------------|--------------|----------------|
| 022 Dépenses imprévues                       | 19 160.33        | - 2 650.00   | 16 510.33      |
| 6456 Versement au FNC du supplément familial | 0.00             | +2 650.00    | 2 650.00       |

Afin d'annuler le titre d'occupation du domaine public sur l'exercice comptable 2020 par l'émission d'un mandat, il convient un ajustement bancaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative portant sur divers virements comme décrits ci-après :

| Imputations  | Budget précédent | Modification | Nouveau budget |
|--|------------------|--------------|----------------|
| 022 Dépenses imprévues                                     | 16 510.33        | - 2 470.00   | 14 040.33      |
| 673 Titres annulés (émis au cours d'un exercice antérieur) | 0.00             | +2 470.00    | 2 470.00       |

Depuis de nombreuses années, la commune verse 50 € à l'amicale du personnel de la CCHF pour les agents souhaitant y adhérer. Les agents ne souhaitant pas adhérer à l'amicale, reçoivent un bon d'achat de 50 € à utiliser dans les commerces de la commune. L'ensemble du conseil municipal approuve ce fonctionnement et souhaite le renouveler.

- **Accueil extra-scolaire**

Une mère de famille est venue en mairie pour essayer de trouver une solution de garde pour ses 2 enfants scolarisés, pour le mercredi et les vacances scolaires. Après discussion, les membres du conseil municipal proposent de se rapprocher des communes avec lesquelles un partenariat est déjà en place pour le centre de loisirs, afin d'étudier un éventuel projet pour mutualiser un tel accueil extrascolaire.

- **Bureau de vote**

Un tableau de tenue du bureau de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour des législatives est présenté suivant les disponibilités de chacun.

- **PLUi**

Monsieur le Maire présente le zonage définitif du PLUi prévu pour notre commune. L'approbation finale du PLUi sera proposée au vote lors du prochain conseil communautaire du 7 juillet 2022.

- **Retour des commissions**

Sécurité routière : la sécurisation de la route de Watten était à l'ordre du jour de la dernière réunion de la commission sécurité. Après présentation des propositions de cette commission, les membres du conseil municipal ont décidé d'installer 2 feux clignotants (un dans chaque sens de circulation). Seuls les riverains du chemin de la Pâture pourront sortir par la route de Watten. Une signalisation sera installée dans le lotissement des Saules afin de sécuriser la circulation et d'interdire la sortie de ce lotissement par le chemin de la Pâture.

Abris-bus de l'Haeneberg : il sera terminé mercredi 15 juin. L'éclairage sera réparé avec l'aide du SIECF.

CMJ : les jeunes élus finalisent leur randonnée. Les poteaux sont installés. La prochaine réunion a lieu le mercredi 15 juin pour installer les panneaux.

CLSH : entre 64 et 82 enfants sont préinscrits pour les 4 semaines. Les dossiers d'inscription sont à rendre pour le 25 juin 2022.

Voirie : une réunion publique aura lieu le jeudi 16 juin pour les travaux du chemin des Capucines (prévus après le 15 août).

Qualité de l'air : Madame Vanessa SONNEVILLE a participé à la réunion organisée par la CCHF. Un cahier des charges pour vérifier la qualité de l'air est mis en place. La commune doit effectuer ce contrôle une fois par an. Les élus ont opté pour l'autocontrôle.

Capteurs de CO<sup>2</sup> : les 5 capteurs sont installés dans les 4 classes et l'accueil périscolaire, pour un montant de 837 €. Une aide financière de 696 € a été allouée. Une aide financière de 50 € est encore en attente.

Fête de l'école : elle aura lieu le samedi 25 juin à partir de 10h00. Au programme : kermesse, chants et danses, remise des dictionnaires par Monsieur le Maire, repas.

Bâtiment pour les associations : Le permis de construire devrait être déposé dans les prochaines semaines. L'ensemble du conseil municipal approuve cette proposition basée sur une salle d'activités d'environ 200 m<sup>2</sup>, un lieu de stockage du matériel festif de 100 m<sup>2</sup>, de box de rangement pour les associations et de 2 locaux sanitaires ainsi qu'un vestiaire. Le plan définitif sera présenté lors du prochain conseil.

Le permis de construire peut être déposé.

- **Divers**

L'entreprise « Ages&Vie » a été absorbée par un autre groupe dont les orientations excluent la réalisation de projets pour les communes de moins de 1000 habitants. De ce fait, pour Lederzeele, notre projet « Ages et Vie » a été repris par une autre structure dénommée « Les Petites Maisons ». Le concept des Petites Maisons ressemble au précédent projet, il s'agit d'un

bâtiment de plain-pied composé de 10 petits studios pour 10 à 12 personnes âgées (personnes seules ou en couple). L'encadrement se compose de 7 personnes pour une présence d'aide à la personne de 24h/24 et 7j/7. Un projet d'implantation est présenté au conseil municipal sur une surface de 2 200 m<sup>2</sup>. La superficie restante de 900 m<sup>2</sup> pourra être affectée à la réalisation de 3 ou 4 logements supplémentaires. Le projet sera soumis à l'accord du Département dans le cadre d'une aide de type APA et AVP (Assistance de Vie Partagée). Les élus ont unanimement validé cette nouvelle orientation.

Recherche de médecin : notre commune a été classée en Zone d'Activités Complémentaires par l'Agence Régionale de la Santé. Un médecin étranger a été reçu par le Docteur LEVISSE et Monsieur le Maire. Pour exercer en tant que médecin libéral, un médecin étranger doit travailler en milieu hospitalier pendant 3 ans.

Départ en retraite de Bruno : un pot de départ est prévu le jeudi 30 juin 2022 à 18h30 à la salle polyvalente. Un cadeau lui sera remis à cette occasion.

Compétence mobilité : la CCHF est compétente pour l'organisation de services de mobilité. L'ensemble de conseil municipal approuve la proposition d'y adhérer et émet un avis favorable pour que la CCHF adhère à un syndicat mixte.

Occupation du domaine public : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de GRDF pour l'attribution d'une redevance d'occupation du domaine public de 241 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

Un dernier tour de table est effectué :

Monsieur Philippe EVRARD précise que l'USL remercie la municipalité. L'USL et le RC Millam ont fusionné à la dernière assemblée générale.

La sonnette de l'école fonctionne. Les cloches de l'Eglise fonctionnent.

Un passage de câbles a été effectué pour l'éclairage du terrain de foot et de pétanque. Un devis est en cours pour le matériel.

Le poteau d'éclairage devant la mairie est tombé avec le vent, une étude pour le remplacement par un éclairage mural en façade de la mairie sera menée prochainement avec l'aide du SIECF.

Prochaines réunions :

Adjoint le 5/09/2022

CM le 12/09/2022

La séance est clôturée à 21h00.